

Axe 4 : Favoriser la continuité du parcours de la personne âgée

Fiche action n°4.1 Favoriser le soutien et l'aide aux aidants du territoire

Cadre de référence

- **Loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi dite AVS) de 2016**
- **Schéma régional de santé AURA 2023 2028**
- **Schéma départemental de l'Autonomie 2021 – 2025** avec son axe aide aux aidants
- **Programme de la Commission de la Commission des Financeurs du Cantal**

Publics cibles	<p>Aidants du territoire</p> <hr/> <p>Contexte : « Ratio » aidants/aidés de plus en plus fragile Arrivée des générations nombreuses du baby-boom aux âges où la perte d'autonomie devient plus fréquente, ce qui va créer un besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne d'une ampleur inédite sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Actuellement : 16,1 % de la population de Hautes-Terres et 12,6 % de Saint-Flour communauté ont plus de 75 ans (contre 9,4 % en AURA)➤ Projections : Explosion démographique des plus de 75 ans d'ici 2050 dans le Cantal avec +10,7 points par rapport à 2013) <p>L'espérance de vie des aidants est plus courte de 15 ans en moyenne et 30 % décèdent avant la personne accompagnée. « Ce qui fait tenir, c'est le sens du devoir. L'amour aussi. Qui leur permettent d'aller très loin. (handicap.fr) Les aidants seront de plus en plus souvent aidants par obligation (moins d'enfants par famille...).</p> <p>Acteurs professionnels, associatifs et élus en contact avec des aidants</p>
Besoins identifiés par les acteurs	<ul style="list-style-type: none">• Identification des aidants, qui bien souvent ne se reconnaissent pas en tant que tels.• Prévenir l'épuisement des aidants• Développement de la pair aide essentielle dans la reconnaissance du rôle et des contraintes de l'aidant, mais aussi au niveau des solutions pratiques.• Accompagner les aidants dans leur rôle à travers la formation par exemple.• Manque de visibilité notamment de la plateforme d'accompagnement et de répit de l'UDAF.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter la visibilité de la plateforme d'accompagnement et de répit de l'UDAF,• Faciliter les rencontres conviviales entre aidants et personnes ressources pour échanger, partager, « décharger », déculpabiliser.• Faciliter la mise en place ou le renforcement des moyens permettant aux aidants d'être plus armés dans la prise en charge de leurs aînés

Calendrier	Durée du contrat local de santé Construction du calendrier avec les acteurs du territoire et réévaluation régulièrement en fonction de l'avancée des projets.	
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animation territoriale ▪ Collaboration entre le cls et le centre hospitalier de Saint-Flour 	
Référents actions	Animateur territorial de santé	
Partenaires	<p>Collectivités territoriales : Saint Flour Communauté Hautes Terres Communauté</p> <p>Institutions : ARS</p> <p>Opérateurs départementaux et acteurs du territoire : Dispositif aides aux aidants UDAF, Maison de l'Autonomie, Maison Familiale Rurale de Saint-Flour, Siel Bleu, ARSEPT, MSAP, ...élus</p>	
Indicateurs d'évaluation	<p>Indicateurs de processus : Nombre de partenaires impliqués : professionnels, élus engagés Nombre de structures de proximité engagées ou prêtes à s'engager dans l'animation ou la prévention sur le territoire</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombres de personnes touchées par action répertoriée</p>	
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les rencontres conviviales entre aidants et personnes ressources pour échanger, partager, « décharger », déculpabiliser Ex : Collaboration au projet d'animation mis en place collectivement pour les aidants et les aidés, les professionnels intervenant auprès d'eux : théâtre de rue, ciné débat pour une première approche et un premier repérage des personnes concernées, en vue de propositions adaptées à chacune des situations... Ex : Facilitation / information des programme et/ou d'actions mis en place par les partenaires/collègues pour "décharger", prendre soin de soi, bouger... • Information aux élus, des dispositifs proposés par l'UDAF à travers sa plateforme (PFAR), l'association aidant.E.S... pour faciliter le recours à ces dispositifs d'aide ; • Participer à l'amélioration de l'accessibilité aux services de soutien en valorisant le TAD ; • Intégrer la permanence de la PFAR (Plateforme d'Accompagnement et de Répit) de l'UDAF au pôle prévention du PTS, pour faciliter son repérage. 	<p>FA 3.1.1</p> <p>4.1 Pt 1</p> <p>Pt 2</p> <p>Pt 3</p> <p>Pt 4</p>